



Conseil communal Penthelaz

Penthelaz, le 15 juin 2020

Procès-verbal N° XVI

Séance du 15 juin 2020

Composition du bureau

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente
M. Daniel Blanc, scrutateur, M. Nicolas Chevalier, suppléant
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h40 en la salle de gymnastique du Verger

* * *

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, au Syndic, M. Freiburghaus, aux Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à la presse ainsi que M. Arnaud Simonet. Cette séance du conseil se déroule exceptionnellement dans la salle de gym du Verger en raison des consignes de sécurité dictées par le coronavirus. Le public n'est pas admis.

Opérations préliminaires

a) la parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents 42 ; excusés 7 ; absents 1 ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2019. La lecture n'est pas souhaitée. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque. Le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

- Groupe Scouts de la Venoge remercie le conseil pour son don des jetons de présence de 2019.
- Différents courriers ont été reçus durant la période de confinement concernant les directives liées au coronavirus. Ayant été tous transmis directement par courriel aux membres du conseil, ils ne seront pas relus ce soir.
- Démission de Mme Thibaud Victoria. Mme Thibaud quitte la commune au 31 juillet 2020. Elle restera engagée auprès des différentes commissions dont elle fait partie jusqu'à la fin de son mandat.

d) Communications de la Municipalité

M. Piéric Freiburghaus

Mesures liées à la pandémie COVID-19

De février à mi-mars, les communications du Conseil fédéral en lien avec la pandémie se sont intensifiées au rythme des nouveaux cas de personnes atteintes par le Covid-19. Le 13 mars, les écoles du canton de Vaud ont été fermées. La Municipalité, en contact étroit avec la Préfecture, a rapidement dû interdire l'accès aux espaces publics.

Dès le 16 mars, et conformément à l'Arrêté du Conseil d'État, ce sont les administrations publiques, cantonales et communales, qui ont dû placer la majorité de leur personnel en télétravail. Il convient de relever que grâce aux mises à jour régulières de l'infrastructure informatique, le personnel a pu à satisfaction accomplir ses tâches et ainsi assurer une continuité du service public depuis son domicile. Pour leur part, les services extérieurs ont fonctionné sans interruption, mais en effectif réduit, assurant ainsi l'hygiène et la sécurité des réseaux sur le territoire communal.

Un tout ménage de la Municipalité a été diffusé le 19 mars. Celui-ci mentionnait les règles d'hygiène, les horaires spéciaux de l'administration, l'adresse des sites de références, afin de pouvoir rester informé de l'évolution des mesures, et une nouvelle application compatible smartphone, afin que les personnes vulnérables puissent demander de l'aide et parallèlement les bénévoles se manifester.

Le 23 mars, avec la mise en place d'un plan de soutien logistique, en collaboration avec la Préfecture, la Municipalité a transmis un courrier à tous les habitantes et habitants de 65 ans et plus, pour les informer de l'organisation de la livraison à domicile de courses alimentaires et/ou de médicaments, voire d'opérations postales. Nous en profitons pour remercier sincèrement et chaleureusement les bénévoles qui ont œuvré et fait preuve de solidarité.

Le 11 mai a marqué la réouverture des écoles, des places de jeu, des magasins et dans la même semaine celle du marché hebdomadaire. Le camping, à l'exception de celui de passage, a également pu ouvrir à cette même date.

PV Conseil Communal séance du 15 juin 2020

Les bureaux de l'administration sont à nouveau accessibles au public. Des mesures de protection, telles, des parois de Plexiglas et un distributeur de lotion hydroalcoolique ont été installés. Du 25 mai au 2 juin, le taux de télétravail au sein de l'administration a été abaissé à 50%.

Aujourd'hui, la situation revient peu à peu à la normale, avec toujours l'obligation de respecter les règles d'hygiène et de distanciation sociale.

Nous remercions l'ensemble du personnel communal pour son engagement et sa capacité d'adaptation durant toute la période, et également la population qui a généralement fait preuve de compréhension, de civisme et de responsabilité durant la période de confinement.

Gare de Cossonay – Penthalaz – mise en conformité LHand de l'accès aux trains, procédure d'approbation des plans (PAP)

Dans leur prise de position suite aux diverses oppositions, dont celle de la Municipalité de Penthalaz, formulée le 3 décembre 2019, les CFF confirment que les principes constructifs et le dimensionnement du nouveau passage inférieur permettront à terme la création d'un éventuel prolongement, vers l'est, soit la zone de jardins CFF ; ce qui permettrait une liaison piétonne plus aisée aux quais. Il en sera de même pour la création à l'horizon 2025, d'un escalier en direction du sud, face à la nouvelle rampe d'accès au passage inférieur sur le quai 1.

Les CFF confirment que toutes les mesures nécessaires à la sécurité et au confort des usagers seront prises durant toutes les phases de chantier. Les cheminements des utilisateurs seront sécurisés et indiqués de manière claire.

Cependant, les CFF n'ont à ce jour pas résolu la question liée à la diminution du nombre de places de stationnement P+Rail à la gare de Cossonay-Penthalaz, ceci durant les phases de chantier. Des discussions se poursuivent avec la société coopérative Fenaco, propriétaire du site des anciens Grands Moulins. En résumé, les CFF ne pourront proposer que 18 places P+Rail sur la parcelle Fenaco, sise de l'autre côté de la route de Gollion. Ils relocaliseront les abonnés des autres 30 places vers d'autres gares, en fonction du lieu des domiciles des clients.

Travaux du funiculaire MBC

Les travaux de modernisation du funiculaire nécessitant la suppression temporaire de ce transport sont prévus, pour une durée d'un an, dès le 3 août 2020. Un service par bus sera mis en place.

La station inférieure gardera sa toiture originale, répondant ainsi aux exigences émises par la Division des monuments et des sites de la Direction générale des immeubles et du patrimoine de l'État de Vaud. Les arguments de la Municipalité de Penthalaz, notamment pour un traitement similaire des stations supérieures et inférieures, mais aussi relatifs aux impacts spatiaux du maintien de la toiture, n'ont pas fait le poids face à ceux du Canton.

Bus PDDL

L'impossibilité de respecter les mesures de protection et de distanciation sociale, mais également et surtout la diminution du nombre d'usagers durant la période de confinement a conduit à la suppression du service de bus, ceci du 17 mars au 23 mai.

Le service avait repris partiellement le lundi 25 mai, puis selon l'horaire à partir du 8 juin. Si la fréquentation était quelque peu timide les premiers jours, elle est maintenant, de jour en jour, en augmentation.

Cartes journalières CFF

En raison de la pandémie et des mesures de confinement, l'Association des communes suisses avait approché les CFF sur un possible remboursement des cartes journalières, qui ne trouvaient alors plus preneur ou faisaient l'objet de demandes de remboursement. Or, la régie fédérale n'a pas accepté que seules les cartes valables pendant la période de confinement, de mi-mars à mi-mai, puissent être retournées. Elle limitait le remboursement aux seuls sets complets, soit de l'entier de l'année, et non entamés. La Municipalité a requis le soutien de Mme la Présidente du Conseil d'État, de l'Association des communes vaudoises (AdCV) et de l'Union des communes vaudoises (UCV). Les CFF ont argumenté en écrivant que : la pandémie de COVID-19 a entraîné d'importantes répercussions sur les transports publics. En collaboration avec l'Office fédéral des transports (OFT), le secteur des transports publics fait tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la desserte de base des transports publics en Suisse. Cependant, la réduction de l'offre et la recommandation du Conseil fédéral de n'utiliser les transports publics qu'en cas d'absolue nécessité ont entraîné une baisse massive de la demande de plus de 80% par rapport à l'exploitation normale. En conséquence, les entreprises de transports publics enregistrent des pertes de revenus d'environ 17 millions de francs par jour, soit environ 500 millions de francs par mois. Dans le même temps, les coûts sont restés pratiquement inchangés suite à la garantie de la desserte de base.

Stationnement au chemin de la Piscine

Un régime de stationnement, similaire à celui des autres places balisées dans la Commune est maintenant effectif au chemin de la Piscine, soit une durée de stationnement maximale de 5 heures, entre 07h00 et 19h00, les jours ouvrables. Cette mesure a dû être instaurée afin de lutter contre l'attractivité de cette seule aire à régime non réglementé et de permettre également aux clients de la piscine de trouver une place de stationnement. La période de transition, soit sous la forme de la délivrance d'un avertissement et non d'une contravention, se terminera le 4 juillet.

EMS Fondation de la Venoge

Les travaux de construction de l'extension de l'établissement médico-social sont terminés. Un contrôle des normes de protection de sécurité incendie a été effectué tout début juin. Il est actuellement procédé à l'installation du matériel et du mobilier dans les nouveaux locaux. Les résidents s'y installeront dès le 22 juin.

Dès la libération totale du bâtiment d'origine, les travaux de modification et de modernisation pourront s'y dérouler. Cela concernera également les surfaces d'activités tertiaires. Le commerce de détail, Coop, devant rouvrir au printemps 2021.

Mentionnons que les premiers locataires des appartements protégés, réalisés en contiguïté par la coopérative d'utilité publique Primavesta, ont emménagé à partir du 1er mars dernier.

PV Conseil Communal séance du 15 juin 2020

La parole est donnée aux Conseillers.

- M. Bezençon Steve : Durant l'arrêt d'une année du funiculaire des bus de remplacement destinés uniquement aux élèves seront-ils mis en service ? M. Freiburghaus confirme que des bus seront mis en place.
- M. Pierre Zurbrugg revient sur le P+R (parking relais) derrière le centre COOP. M. Zurbrugg demande s'il est fonctionnel et comment est-il considéré ? M. Freiburghaus répond qu'il ne faut pas confondre avec un « Parc and rail » comme présent sur le domaine des CFF et prochainement, après signature d'une convention sur la parcelle « Fenaco » de l'autre côté de la route de Gollion, parc sur lesquels les usagers CFF bénéficient d'un tarif préférentiel. Concernant le P+R derrière la COOP, une absence de données juridiques ne permet pas de résoudre cette question. Une discussion entre le canton, co-financeur du projet, les co-propriétaires du centre et le propriétaire du terrain est en court pour récupérer cet espace. Le dossier n'est pas encore abouti.
- M. François Bachmann revient sur une information donnée en décembre concernant une réunion avec la DGMR pour le périmètre élargi de la gare avec des nouvelles début 2020. Quand est-il ? M. Freiburghaus répond qu'en raison du covid, ces échanges ont été suspendus. Les questions d'aménagements devront être reprises.

Il n'y a plus de question.

M. Didier Chapuis, municipal

Relations avec les entreprises

La crise liée au Covid19 y compris ses aspects financiers concerne tout le monde. Toutes les professions sont impactées et pas seulement les commerçants. C'est pourquoi la Municipalité a renoncé à émettre des bons à valoir auprès des commerces locaux, toutefois nous avons répondu favorablement à des situations particulières. Par ailleurs, la Municipalité vous proposera avec le préavis sur les comptes 2019 un soutien financier à différentes structures en lien avec le traitement et les conséquences de cette pandémie.

Camping

L'ouverture du camping n'a pu avoir lieu que le 11 mai dernier. La Municipalité a décidé de reporter la date de fermeture du 30 septembre au 25 octobre.

Piscine

Malgré une météo défavorable, la piscine a ouvert le samedi 6 juin. La nouvelle équipe des gardes bains se réjouit de vous rencontrer dans le bassin. Le nombre maximum de baigneurs a été fixé à 200 personnes et toutes les mesures de sécurité sont en place. Afin d'avoir un décompte des personnes présentes sur le site, il ne sera pas vendu d'abonnement. Après 14 entrées payantes, vous bénéficiez de la gratuité pour le reste de la saison.

Social

Les agences d'assurances sociales sont à nouveau ouvertes aux horaires habituels et bien entendu avec toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Personnel

Service technique communal, nomination de M. Arnaud Simonet en qualité de chef de service.

M. Arnaud Simonet est au bénéfice d'un CFC de géomaticien. La Municipalité se réjouit de poursuivre sa collaboration avec M. Simonet, alors que de nombreux dossiers importants sont en cours ou vont être réactivés. La Municipalité a publié une annonce pour l'engagement d'un second collaborateur eu service technique, sur la base d'un temps partiel. Je laisse M. Arnaud Simonet se présenter personnellement aux membres

M. Arnaud Simonet, 36 ans, est marié et père de deux enfants. Géomaticien de formation, M. Simonet a travaillé dans un bureau de géomètre durant plusieurs années. De retour à Penthalaz, village dans lequel il a passé une partie de sa scolarité et fait partie de diverses sociétés locales, M. Simonet travaille au sein de notre administration en tant que responsable du service technique. M. Simonet nous décrit ses fonctions et nous fait part des gros chantiers en cours. L'assemblée remercie M. Simonet pour sa présentation par des applaudissements.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

M. Pierre-André Ischi, Municipal

Concernant la déchetterie, je me dois de vous fournir quelques explications. Durant cette pandémie, il est vrai que peut-être nous avons manqué de transparence. Nous avons dû prendre des décisions dans l'urgence et cela n'a pas toujours été bien compris. On va dans un sens et maintenant que tout va bien, on change de sens. Ceci est juste un exemple, mais je suis content que grâce aux collaborateurs de nos deux communes, nous ayons pu laisser la déchetterie ouverte ce qui n'a pas été le cas partout.

Réseau d'eau :

Nous insistons sur le fait que selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) : « Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle ont été détectés des métabolites du chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées. »

Le chlorothalonil est un fongicide utilisé depuis les années 70, son utilisation et sa vente ne sont interdites en Suisse que depuis le 1er janvier 2020 (un recours du fabricant Syngenta est pendant).

PV Conseil Communal séance du 15 juin 2020

Dans le cadre de son autocontrôle de la distribution de l'eau potable, la Commune effectue, trois fois par an, des prélèvements sur divers endroits du réseau. Ces prélèvements nous assurent de la qualité irréprochable de l'eau potable. L'Office de la consommation (OFCO) procède également à des prélèvements ponctuels.

Les analyses 2019 démontraient un taux de Chlorothalonil de 0.026 µg/L pour un taux max toléré de 0.1 µg/L, mais les recherches se sont penchées sur les métabolites de ce pesticide, c'est-à-dire les produits de décomposition de ce dernier, métabolites devenus pertinents depuis janvier 2020.

Les dernières analyses effectuées sur le territoire communal démontrent une concentration de métabolites du chlorothalonil dépassant la valeur maximale admise par l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable (OPBD, RS 817.022.11). Les analyses donnent une mesure de 0.16 µg/L (max admis 0.1 µg/L)

Comme actions immédiates, nous avons stoppé notre alimentation depuis les captages de la Molombe et le réservoir de Montjoux (0.4 µg/L). Nous avons augmenté la section du branchement sur l'eau de Lausanne. Nous avons entrepris une dilution de notre alimentation de la station de pompage (0.15 µg/L) avec l'eau de Lausanne (eau du lac sans présence de pesticide). Nous sommes en collaboration avec les autres communes, comme Daillens – Bussigny – Lausanne, pour installer une solution pérenne.

Une solution serait de rallier le réservoir de Montjoux au réseau lausannois par Bournens, solutions qui seraient financées avec Daillens. Cette solution permettrait d'utiliser le réseau de distribution existant. Pour compléter notre défense incendie, nous avons besoin du réservoir de Montjoux.

Le seul moyen mécanique existant actuellement pour débarrasser l'eau de ces pesticides est l'osmose inverse. C'est un moyen qui élimine les pesticides, mais il faut un ratio de 5 pour le rinçage de la membrane, soit 5 litres d'eau à l'égout pour 1 litre d'eau osmosée.

Les organisations faitières dont nous faisons partie (les distributeurs d'eau romands, Fontainiers romands et suisses, SSIGE –société Suisse de l'industrie du gaz et des eaux) sont en collaboration pour trouver des solutions et un colloque est prévu le 2 décembre 2020 (report dû au Covid).

Le résultat financier du service des eaux sera impacté dès cette année, le m3 d'eau potable Lausannois est à 1.92.-, alors qu'il coûtait 0.15.- en 2019 à l'achat pour l'eau de Penthalaz, soit une augmentation de ~30'000.- par mois (1280 %)

La Commune vous garantit de travailler au maintien d'une eau potable de qualité irréprochable.

Pour des raisons d'économie d'eau, les fontaines seront fermées à l'exception de la Place Centrale.

La parole est donnée aux Conseillers.

- M. Stéphane Zurcher : revient sur un courrier adressé le 18.2.2020 concernant le dysfonctionnement des transmetteurs radio pour les compteurs d'eau. Combien de personnes ont été impactées par ce problème ? Ces transmetteurs sont-ils sous garantie ? Un délai au 29.2.2020 permettait un recours en cas de désaccord sur le principe de facturation établi sur la moyenne des 5 dernières années de consommation d'eau. Entre-temps, le 20.2.2020 l'AIEE envoyait sa facturation d'épuration basée sur les chiffres figurant sur la facture d'eau du 18.2.2020. M. Zurcher estime qu'il aurait fallu attendre la fin du délai de recours pour envoyer cette note.

M. P.-A. Ischi pense qu'une centaine de ménages sont concernés par cette panne de transmetteurs, mais n'est pas affirmatif sur les chiffres.

- M. Philippe Gacond : aimerait savoir si le prix de l'eau va augmenter. De plus il demande si une procédure civile est en cours, estimant que nous ne sommes pas responsables de cette situation. Les coûts seront-ils répartis entre les « fautifs » ?

M. P.-A. Ischi répond qu'ils sont à la recherche d'une solution pérenne. Le plus simple serait de trouver quelque chose à mettre dans le réservoir et ainsi traiter l'eau. Actuellement, nos sources sont contaminées, mais le Lac Léman n'a pas de pesticides. Nos eaux de source allant dans le lac, il sera peut-être un jour affecté. Actuellement, personne ne sait quoi dire.

M. Didier Chappuis revient sur le prix de l'eau. Il est évident que si l'on doit acheter sur le long terme une eau à Frs 1.92 au lieu de 0.15cts une augmentation paraît inévitable. Pour la question de qui va payer tout ceci devra être discuté lors des prochaines rencontres.

Il n'y a plus de question

M. Yves Jauner, Municipal

Informatique

Une application pour smartphone va être mise en place prochainement ; "My local services". Cette offre gratuite est proposée par la Poste. Elle permet d'informer rapidement la population des annonces spéciales, informations spécifiques.

Cette offre est gratuite jusqu'à la fin de l'année 2020. Selon le résultat et la satisfaction de la population, nous verrons pour une reconduction de cette offre pour l'année 2021.

ASPIC (piscine des Chavannes)

Les comptes 2019 ont été acceptés lors de l'AG du 4 juin 2020. Une information a été rappelée au sujet du financement pour le budget 2021. À charge des associations scolaires le coût de CHF 440 par élèves.

L'ouverture de la piscine est prévue en août 2021.

PV Conseil Communal séance du 15 juin 2020

ASIVenoge

La construction des 4 pavillons provisoires est presque terminée. Dès la première semaine de juillet, l'entreprise nous remettra les clés afin de pouvoir aménager les locaux pour l'ouverture prévue le 24 août 2020.

Le projet de construction des 8 classes est en cours. Une convention est actuellement en voie de finalisation entre l'ASIVENOGE et la Commune. Un copil sera composé de membres de la municipalité et du codir Asivenoge pour la suite du projet.

La stratégie initiale de développement du projet prévoyait des mandats jusqu'à l'obtention du permis de construire. L'ampleur du nouveau programme scolaire a obligé le codir Asivenoge de revoir la stratégie afin de réaliser uniquement la phase d'avant-projet ceci afin de vérifier la faisabilité du nouveau programme.

Un crédit d'étude sera présenté cette année au Conseil Intercommunal Asivenoge pour couvrir les prestations du projet définitif (appel d'offres marché public).

Suite aux mesures imposées liées à la pandémie, les écoles primaires et secondaires ont été fermées et un accueil a été mis en place pour garder les enfants dont les parents étaient obligés de travailler dans le domaine de la santé et police. Dès le 2 juin, le programme scolaire a repris avec les mesures connues par tous.

Les mesures liées au covid ont sollicité l'engagement de notre personnel pour respecter les mesures sanitaires dictées.

Les promotions secondaires auront lieu le 1 et 2 juillet 2020. Et les établissements primaires et secondaires seront dès le 3 juillet en vacances d'été.

AJERCO

Les comptes 2019 ont été acceptés lors de l'AG du 11 juin.

Un fonds de réserve spécifique à covid-19 a été effectué pour CHF 502'025. Ceci afin de permettre au réseau de faire face à la pandémie. Ce fonds sera dissout et rétrocedé aux communes lors du bouclage des comptes 2020.

Le comité directeur a été complété suite au départ de deux membres du codir.

Mmes Caroline Jaughey de Vufflens-La-Ville et Maryline Sieber d'Orny, ont rejoint le codir par acclamations.

Votre serviteur a été nommé comme président du codir AJERCO.

Fête nationale 2020

Le 1er août n'aura pas lieu cette année 2020. Il devait avoir lieu sur la Commune de Penthaz sans la participation de Daillens qui a souhaité après un sondage se retirer de la fusion 1er août entre Penthaz-Penthalaz et Daillens.

De concert avec la Commune de Penthaz et ne pouvant pas garantir les distanciations sanitaires liées à la recommandation du canton, nous avons décidé d'annuler l'édition 2020.

Afin de marquer l'évènement de la fête nationale, les cloches de l'église sonneront le 1er août à Penthalaz et Penthaz.

EMS La Venoge

Bonne nouvelle, à ce jour, aucun résident de l'EMS n'a contracté le virus covid-19.

La parole est donnée aux Conseillers.

- Claude-Alain Zbinden : désire connaître les dates des prochaines assemblées générales de l'ASICope et de l'ASIVenoge. Il s'agit du 1.7.2020 à Cossonay au PAM pour l'Asicope et le 23.6.2020 pour l'ASIVenoge à Penthaz.
- M. Daniel Traini propose d'applaudir M. Jauner pour son élection à la Présidence de l'AJERCO.

M. Yvan Rochat, Municipal

Pas de communication.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

Mme Valérie Codina Cervellin, Présidente, passe à la lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux conseillères et conseillers.

1. Préavis municipal n° 2020-38 relatif au réaménagement et à la réfection de la route de la Gare
 2. Préavis municipal n° 2020-40 relatif aux travaux d'assainissement du bâtiment « Maison de Ville »
 3. Préavis municipal n° 2020-41 relatif à la demande de crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'affectation communal PA
 4. Préavis municipal 2020-42 relatif à la demande d'augmentation de crédit pour l'élaboration d'un Plan d'affectation sur les parcelles nos 109, 121 et 688 à Le Cheminet
 5. Nomination/Dissolution de Commissions
 6. Propositions individuelles
 7. Communications de la Présidente
- La municipalité demande une modification de l'ordre du jour et retire le préavis n° 2020-40 relatif aux travaux d'assainissement du bâtiment « Maison de Ville ».

M. Philippe Gacond, porte-parole de la commission chargée d'étudier ce projet, nous donne la lecture d'un rapport intermédiaire à ce sujet. Il n'y a pas de remarque de la part des Conseillers. (Le rapport est joint au présent PV).

Il n'y a pas de question de la part des conseillers.

PV Conseil Communal séance du 15 juin 2020

- M. François Bachmann demande une modification de l'ordre du jour en y déposant une motion entre le point 1 et 3 de l'ordre du jour en point 2.

Il n'y a pas de question de la part des conseillers, Mme la Présidente relit l'ordre du jour modifié. Il sera suivi avec les deux modifications annoncées.

1. Préavis municipal n° 2020-38 relatif au réaménagement et à la réfection de la route de la Gare

M. Claude-Alain Zbinden nous lit le rapport de la commission mobilité. La parole est donnée au Conseil.

- Mme Sylvette Grandchamp : revient sur les commissions convoquées pour l'étude d'un préavis. Pour la route de la gare, la commission de mobilité faisait part, dans son rapport, de son regret de n'avoir pas été épaulée par la commission d'urbanisme. La municipalité avait renoncé à convoquer cette dernière afin de ne pas demander à 40 % des conseillers d'être impliqués dans ce préavis. Mme Grandchamp regrette le maigre rapport des commissions de la mobilité et des finances et estime que l'urbanisme aurait pu apporter plus d'éléments. Mme Grandchamp souhaite que la commission des finances fasse, un rapport à part sur le financement des préavis et que les commissions « spécifiques » soient convoquées pour traiter le fond du projet.
- Mme Samantha Cardaropoli : membre de la commission des finances, estime que la dite commission ne doit pas statuer sur un montant, mais sur le contenu d'un projet. Elle estime que la commission a des responsabilités envers le Conseil et la Municipalité et doit se positionner sur un projet concret et savoir comment il est traité.
- Mme Sylvette Grandchamp est bien consciente que la commission des finances doit prendre connaissance de l'ensemble des projets. Toutefois ne pas convoquer une commission sous prétexte qu'il y a trop de monde est dommage. La commission des finances devrait être considérée à part et faire un rapport sur la partie financière du projet. Mme Grandchamp relève aussi que, sur certains préavis, la commission des finances n'est représentée que par 2 ou 3 membres et que de ce fait le quorum n'est pas atteint pour statuer.
- Bessi Nicolas : demande si un revêtement anti-bruit est prévu dans ce préavis. M. Ischi répond que c'est un revêtement phonoabsorbant qui sera posé, identique aux routes de Lausanne et Cossonay et au haut du village.
- M. Bachmann François : dépose un amendement sur ce préavis : En introduction, il revient sur les 4 objectifs posés par la Municipalité à atteindre pour ce réaménagement.
La commission d'urbanisme se sent compétente pour l'objectif numéro 1 : la sécurité des liaisons à pied, point qu'il trouve un peu faible dans le projet. La commission d'urbanisme estime également que certaines informations données aux commissions sont inexactes. Le but de l'amendement proposé et de mieux atteindre les objectifs présentés dans le préavis.

Lecture de l'amendement proposé par M. Bachmann

Les points 1 à 4 des conclusions du préavis sont modifiés comme suit :

Le Conseil communal de Penthalaz décide :

1. D'approuver la partie « sud » du projet routier soumis à l'enquête publique du 15 février au 18 mars 2019 ;
2. D'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions formulées, lors de l'enquête publique, au projet routier, concernant les points liés à la partie « sud » du projet,
3. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement et de réfection de la partie « sud » de la route de la Gare ;
4. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 1'738'000.00 TTC au maximum, montant destiné à couvrir à terme l'entier du projet :

Mme la Présidente relit la proposition d'amendement et passe la parole à l'assemblée.

- M. Daniel Rochat : revient sur le trottoir « est » de la partie nord du projet. Il avait été décidé par la commission des finances et de mobilité d'abolir ce trottoir. L'élargissement de ce tronçon a été estimé à CHF 500'000.00, montant jugé conséquent par rapport à sa fréquentation. L'amendement propose de maintenir ce trottoir sans modifier le coût total des travaux. M. Rochat demande qu'elle est la stratégie pour réaliser ce projet sans surcoût.
- M. François Bachmann : répond qu'il y avait des imprécisions sur les dimensions des trottoirs. On parle d'un élargissement sur le trottoir ouest alors qu'il n'en est rien puisqu'il garde la même dimension. D'autre part, il propose des pistes pour économiser sur la partie sud par une simplification du projet permettant des économies et pouvoir ainsi les reporter sur la partie nord.
- M. Daniel Rochat pense qu'il y a une contradiction entre le point 3 de l'amendement qui autorise la municipalité à maintenir le projet tel que présenté sur le préavis pour la partie sud et avec ce que M. Bachmann propose ; des modifications sur cette même partie sud dans le but d'économiser de l'argent.
- Mme Dominique Von der Muhll a vu les coupes des plans qui permettent de mieux voir les dimensions des différentes parties du projet. Par rapport aux dimensions actuelles, on garde la même dimension du trottoir ouest et on perd le trottoir du côté est. On élargit la chaussée à 6m50 pour y mettre une bande cyclable de 1m80. Les bandes cyclables dans notre canton ont généralement une taille de 1m40 à 1m50. Ce surdimensionnement présente également un coût supplémentaire, c'est une implication financière incompréhensible puisque dans la partie haute, dès l'embranchement de la route de Dessous-La-Ville, il n'y a plus de bande cyclable et on continue d'élargir la chaussée.
Pour ce qui est de la partie sud, on a un réaménagement de 4m50 de large sur toute la longueur du tracé. Le déplacement du trottoir nécessitera un travail en sous-sol important et demandera un gros travail de démolition

PV Conseil Communal séance du 15 juin 2020

pour le trottoir existant. Travaux qui ont aussi un coût. Il serait donc possible de revoir ces aménagements plus simplement. Tout ceci mis ensemble, avec le redimensionnement de la bande cyclable, permettrait de maintenir le trottoir côté est dans le budget initial et garder une harmonie dans les déplacements à pied.

- M. Pierre Zurbrugg revient sur l'agenda 2030, projet initié par la municipalité, outil utilisé pour réfléchir, entre autres, sur la mobilité douce. Les CHF 500'000 pour le trottoir « est », sont une estimation grossière faite par l'ingénieur. M. Zurbrugg aimerait, en déposant cet amendement, laisser au conseil le choix de cet aménagement par rapport à son besoin et non sur un chiffre.
- M. Daniel Rochat estime qu'il y a encore une contradiction avec ce qui est annoncé plus haut. En effet, les modifications proposées sur la partie sud par Mme Von Der Muhll, amèneraient à une nouvelle mise à l'enquête qui engendrerait à nouveau des coûts d'étude.
- M. François Bachmann rappelle que le but de l'amendement est de permettre au projet d'avancer en bonne intelligence, à l'heure actuelle on ne connaît pas les coûts de la partie nord ni de la partie sud. Sur la partie sud, des propositions sont faites, toutefois le conseil décidera par le vote.
- M. Daniel Rochat estime que l'on ne peut pas argumenter une économie d'argent sur la partie sud alors que les conclusions de l'amendement spécifient que l'on ne va pas toucher à la partie sud.
- M. François Bachmann propose ou suggère à la municipalité qu'elle pourrait, si elle le désirait, repousser le préavis.
- Mme Dominique Von der Muhll répète qu'ils ont eu un questionnement sur ce trottoir dans la partie sud. Cette route fait partie des parcours « itinéraires suisses à vélo » numéro 5. Elle estime que l'on peut démarrer avec cette partie sud en l'état, mais incite la municipalité à mettre en balance ces propositions.
- Mme Anne-Marie Dénéreaz ne comprend pas comment on pourrait ne pas se retrouver avec un surplus de charges si on suivait la proposition de Mme Von der Muhll de ne pas déplacer le trottoir de la partie sud. Pour se faire, une nouvelle mise à l'enquête devrait être planifiée avec des coûts supplémentaires.
- M. François Bachmann rappelle que c'est une suggestion d'économies. La proposition de l'amendement est d'accepter la partie sud et de modifier la partie nord.
- M. Pierre-Yves Dénéreaz estime la démarche de la commission d'urbanisme un peu maladroite. Le projet a été étudié par un bureau d'architectes. Si l'on désire changer le projet, il faut le repenser dans son intégralité, dans son fond. Il propose de : soit, retirer ce projet pour trouver un financement en modifiant le sud soit que l'on fasse confiance à la municipalité et qu'on avance avec ce préavis. M. Dénéreaz estime que l'amendement ne suffit pas.
- M. Sébastien Borgeaud rejoint les propos de M. Dénéreaz. Il estime que l'amendement tel que présenté ne permettra pas de respecter le budget des travaux votés ce soir et voit arriver une demande de crédit complémentaire au prochain conseil.
- Mme Antonino Dolores demande s'il y aura des réducteurs de vitesse puisqu'il est fait mention dans le chapitre du développement durable que la réduction de vitesse aura un impact sur le dioxyde.
M. François Bachmann répond que sur le plan distribué, il y a trois chicanes sur la partie nord.
- M. Pierre Zurbrugg estime que la présentation de l'amendement était peut-être maladroite. Si l'assemblée avait compris que l'on pourrait financer un trottoir et une bande cyclable sans apport supplémentaire effectivement ça n'est pas possible. En fonction des travaux que l'on projette il faudra prévoir un montant supplémentaire
- M. Pierre-Yves Dénéreaz rappelle que si l'on part sur un projet plus coûteux avec un nouveau trottoir, il va falloir repasser par le marché public ce qui va entraîner de nouveaux frais et la refonte de tout le projet. Il demande à ce que l'on réfléchisse au mieux pour faire les choses correctement et rappelle que soit en fait confiance à la municipalité avec ce projet soit on refond le tout pour revenir rapidement devant le conseil avec un nouveau projet.
- Mme Dénéreaz Anne-Marie estime qu'une commission, un bureau d'ingénieurs et la municipalité ont travaillé sur ce projet. La commission a donné son aval. L'amendement dit qu'on peut économiser sur le bas puis on parle d'un mur soutènement qui sera encore plus coûteux pour le haut.
M. François Bachmann répond que dans l'amendement on ne parle pas d'économie sur la partie sud. Les propositions d'économies faites répondent aux questions posées par l'assemblée. Le montant de CHF 500'000 avancé pour le prix du trottoir n'a pas été documenté. Ce n'est pas à l'équipe qui a proposé l'amendement de répondre de ce coût. M. Bachmann rappelle que le but du préavis est de rendre les voitures moins rapides alors que l'on propose le contraire en élargissant la chaussée et il n'y a pas de piste cyclable. L'hypothèse de base est donc remise en question par l'amendement.
- M. Claude Brocard demande si le revêtement phonoabsorbant subventionné par l'État le sera toujours. Il craint qu'avec un nouveau report du projet, on ne touche plus ces subventions. M. Bachmann répond que l'on a du temps jusqu'en 2022.
- Mme Dominique Von der Muhll rappelle que si l'on élargi pas la route à 6m50 comme prévu, qu'on la garde à 6m sur la longueur du tronçon, on diminue les coûts pour la partie haute.

M. Piéric Freiburghaus demande une suspension de séance pour revenir avec une proposition.

La séance est suspendue pour 10 minutes.

M. Piéric Freiburghaus prend la parole au nom de la municipalité et propose, dans l'esprit de l'amendement proposé, la formulation suivante :

1. D'approuver la partie « sud » du projet routier soumis à l'enquête publique du 15 février au 18 mars 2019 ;

PV Conseil Communal séance du 15 juin 2020

2. D'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions formulées, lors de l'enquête publique, au projet routier, concernant les points liés à la partie « sud » du projet,
3. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement et de réfection de la partie « sud » de la route de la Gare ;
4. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 1'738'000.00 TTC, permettant de commencer les travaux sur la partie sud du projet.
5. De présenter une variante pour le tronçon Nord allant de la Place Centrale au débouché de la rue Jean-Jacques Porchat et rue de l'Ancienne-Poste.
6. De présenter si besoin une demande de crédit complémentaire pour la partie nord.

Les points 7 et 8 resteront les mêmes que les conclusions du préavis.

- M. Piéric Freiburghaus ajoute que ceci permettrait de commencer les travaux dans la partie sud dès cet automne. Les modifications dans la partie nord nécessiteront une enquête complémentaire. Cette procédure devrait durer au moins 6 mois. La municipalité pourrait revenir avec une demande de crédit complémentaire en mars 2021 et revoir le dossier avec la commission des finances et d'urbanisme.
- M. Pierre-André Ischi rappelle que cette procédure avait été utilisée pour le projet de la route de Lausanne.
- M. Piéric Freiburghaus précise qu'il n'y avait pas eu d'amendement sur la route de Lausanne. La municipalité avait réétudié le tracé de l'entrée de la localité. La finalité était la même.
- M. Claude-Alain Zbinden demande si le point 4 de l'amendement proposé par la municipalité demandant d'accorder un crédit de CHF 1'738'000.00 TTC concerne que la partie sud ou l'ensemble du projet. M. Piéric Freiburghaus répond qu'il s'agit du montant global, mais il permet de débiter les travaux dans la partie sud.
- M. Daniel Traini rappelle que la municipalité ne peut pas déposer un amendement. Il faudrait qu'un conseiller dépose cet amendement. Mme la Présidente répond que l'on peut déposer un sous-amendement. M. Traini confirme que la procédure est la même.
- M. Mohamad Hosseini a entendu tout et son contraire. Les CHF 500'000.00 prévu pour la réalisation de ce trottoir, pour le confort de quelques 10 à 20 personnes qui y passent c'est trop. M. Hosseini comprend que la municipalité cherche un consensus, mais estime qu'en changeant son fusil d'épaule la municipalité perd sa crédibilité. M. Hosseini est déçu, trouve la municipalité lâche. En tant que membre de la commission des finances, il refusera tout crédit complémentaire pour la partie nord.
- M. Pierre Zurbrugg revient sur l'amendement. Le règlement du Conseil autorise en point « c » de l'article 73 la municipalité à déposer un amendement. Il propose à la municipalité de le déposer et si l'ensemble des dépositaires du premier amendement sont d'accord de retirer ce dernier.
- M. Pierre-Yves Dénéreaz remercie la municipalité de repenser le projet différemment. Il estime toutefois qu'il serait préférable de retirer ce préavis, de le repenser dans son intégralité et de le présenter à nouveau dans 6 mois. Ceci nous mettrait à l'abri d'éventuelles mauvaises surprises que l'on pourrait encore rencontrer.
- M. Pierre Aubry remercie la municipalité de faire preuve de collégialité et de proposer quelque chose qui satisfasse tout le monde. Pour sa part, il estime que la municipalité a toujours proposé des projets routiers d'envergures qui tiennent « la route » tout en écoutant le Conseil. Il refusera donc les deux amendements.

Mme la Présidente revient sur la procédure à suivre. Soit elle met en balance les deux amendements, soit elle demande à la municipalité de déposer un sous-amendement à celui proposé par le Conseil. Mme la Présidente relit l'amendement proposé par la municipalité.

M. François Bachmann, propose au nom des dépositaires du premier amendement de retirer ce dernier et de voter l'amendement proposé par la municipalité.

Mme la Présidente relit donc l'amendement présenté ce soir :

Le Conseil communal de Penthalaz décide

1. D'approuver la partie « sud » du projet routier soumis à l'enquête publique du 15 février au 18 mars 2019 ;
 2. D'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions formulées, lors de l'enquête publique, au projet routier, concernant les points liés à la partie « sud » du projet,
 3. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement et de réfection de la partie « sud » de la route de la Gare ;
 4. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 1'738'000.00 TTC, permettant de commencer les travaux sur la partie sud du projet.
 5. De charger la municipalité d'étudier une variante pour le tronçon Nord allant de la Place Centrale au débouché de la rue Jean-Jacques Porchat et de la rue de l'Ancienne-Poste.
 6. De présenter une demande de crédit complémentaire pour la partie nord si besoin.
- M. Stéphane Zürcher revient sur le point 5. Présenter une variante pour tronçon nord reviendra à présenter un préavis. Oui c'est confirmé.

PV Conseil Communal séance du 15 juin 2020

- M. Soltan Hosseini relève qu'une nouvelle variante engendrera encore des frais supplémentaires.

L'amendement est passé au vote. Il est refusé par 24 non 13 oui et 4 abstentions.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2020-38, où le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet, considérant que ce dernier a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'approuver le projet routier soumis à l'enquête publique du 15 février au 18 mars 2019 ;
2. D'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions formulées, lors de l'enquête publique, au projet routier ;
3. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement et de réfection de la route de la Gare ;
4. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 1'738'000.00 TTC au maximum ;
5. D'autoriser la Municipalité à recourir à des avances à terme fixes si les liquidités ne sont pas suffisantes ;
6. De financer les travaux de la manière suivante :

Trésorerie courante :	CHF	210'000.00
Recours à l'emprunt (intérêt annuel maximum CHF 38'200.00)	CHF	1'528'000.00
7. D'amortir le montant des travaux en 30 ans, à raison de CHF 50'950.00 par année au maximum ;
8. D'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, comparaître devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du réaménagement et à la réfection de la route de la Gare ;

Le préavis est passé au vote. **Il est accepté par 25 oui, 12 non et 4 abstentions.**

M. François Bachmann confirme qu'il retire le 1^{er} amendement présenté.

2. Motion de M. François Bachmann concernant le préavis route de la Gare

M. Bachmann demande le retrait de sa motion.

3. Préavis municipal n°2020-41 relatif à la demande de crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'affectation communal PA

M. Bernard Morel nous lit le rapport de la commission. La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

La présidente relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2020-41, où le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 120'000.— pour la finalisation du Plan d'affectation communal (PA) ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant ci-dessus, soit CHF 120'000.- sur le fonds de réserve administration générale, compte 9.282.100 ;
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante ;

Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Préavis municipal 2020-42 relatif à la demande d'augmentation de crédit pour l'élaboration d'un Plan d'affectation sur les parcelles nos 109, 121 et 688 à Le Cheminet

M. Rochat Daniel nous lit le rapport de la commission. La parole est donnée au Conseil.

- Mme Sylvette Grandchamp demande si tous les bâtiments, anciens et nouveaux seront propriété de la commune de Penthalaz. M. Yves Jauner répond que les nouveaux bâtiments seront propriété de l'ASIVenoge. M. Piéric Freiburghaus complète qu'une convention entre ASIVenoge et la commune de Penthalaz est en phase de finalisation. Celle-ci porte sur les frais de construction. Une nouvelle convention sera établie par la suite sur l'usage des bâtiments.
- M. François Bachmann estime qu'il y a une confusion dans le rapport de la commission dans lequel on entend que les bâtiments sont propriété de la commune. A la fin qui sera propriétaire des bâtiments. M. Piéric

PV Conseil Communal séance du 15 juin 2020

Freiburghaus répond que les bâtiments actuels à savoir, le collège du Cheminet, la salle de gym VD1, le centre communal du Verger restent propriété de la commune. Les nouveaux bâtiments à savoir, les 8 classes, les constructions des salles PPLS, etc, la nouvelle salle de gym VD 3 et la cantine scolaire seront propriété de l'ASIVenoge.

- M. Yves Jauner ajoute que le bâtiment qui abritera les PPLS et dans lequel il y aura également une surface pour l'UAPE sera traité comme une PPE, la partie UAPE étant à la charge de la commune et de l'AJERCO.
- M. Pierre Zurbrugg relève que les montants en jeu sont bien supérieurs à ce dont on avait parlé. Afin de donner une chance à ce projet, il paraît important à M. Zurbrugg que l'on sache exactement qui paie quoi. Un préavis sera présenté au conseil pour les 35% du financement à la charge de la commune. Il estime que la municipalité doit avancer avec les conventions et inclure éventuellement une commission du Conseil dans ce projet.
- M. Pierre-Yves Dénéreaz estime que ces dépenses sont énormes. Il avait compris lors de la préparation au sein de son groupe que la commune serait propriétaire des bâtiments ce qui n'est pas le cas. Il espère que la commission d'urbanisme sera associée aux discussions sur ce projet.
- Mme Sylvette Grandchamp, déléguée ASIVenoge, aimerait la position du Conseil sur le fait que la commune de Penthalaz ne sera pas propriétaire des bâtiments, mais bien le principal actionnaire et devra donc, par exemple, louer la salle de gym pour l'utiliser. La Municipalité confirme que c'est le cas.
- Mme Esther Martinetti revient sur le rôle de l'ASIVenoge. Quelle est l'avancée au sein des délégués ASIVenoge. Le Conseil communal pourrait-il encore intervenir sur la propriété des bâtiments ?
- Mme Anne-Marie Dénéreaz revient sur les « environ » 18 millions qui seront à la charge de la commune de Penthalaz sur ce projet. Les terrains appartenant à Penthalaz sont-ils compris ou pas ?
M. Yves Jauner répond que le terrain est voué à l'utilité publique, la place Chamot Berthod est donc dévolue à l'école. Les terrains restent propriété de la commune et les bâtiments à l'ASIVenoge. Une convention sera établie pour l'usage et l'entretien des bâtiments entre la commune et l'ASIVenoge. La commune de Penthalaz gagnera avec les 35 % à sa charge l'assainissement des anciens bâtiments. Ces travaux devront tôt ou tard être faits. La commune de Penthalaz devra nommer une commission chargée de l'étude des 35 % à la charge de la commune. Le 7 juillet une présentation du projet sera faite à la commission d'urbanisme.
- M. Philippe Gacond n'est pas à l'aise avec les droits de propriété détenus par les associations. Que se passerait-il si l'ASIVenoge venait à changer, à être restructurée. Que deviendraient les titres de propriété ? M. Jauner répond que l'association s'est basée sur ce qui est pratiqué avec l'ASICope. Dans cette association les bâtiments de Penthalaz sont restés propriété de la commune. C'est Cossonay qui a construit le PAM 4. Le terrain reste à Cossonay, le bâtiment est à l'association. Si l'association est dissoute, la commune de Cossonay récupère le bâtiment sur la base d'un arrangement financier. L'établissement primaire de Penthalaz ne devrait pas disparaître dans les 20 prochaines années. M. Piéric Freiburghaus ajoute que le droit de superficie sera conclu devant un notaire ce qui donnera de bonnes garanties.

Il n'y a plus de questions. La Présidente relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2020-42, où le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 45'000.- pour l'élaboration d'un Plan d'affectation sur les parcelles nos 109, 121 et 688 à Le Cheminet ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever les 50 % du coût de l'étude, soit CHF 22'500.- au maximum sur le Fonds de réserve administration générale, compte 9.282.100 ;
3. D'autoriser la Municipalité à prélever les 50 % du coût de l'étude, soit CHF 22'500.- au maximum sur le Fonds de réserve pour écoles, sports et jeunesse, compte 9.282.500 ;
De virer sur ces deux fonds de réserve les participations des autres communes ;
4. De financer cet investissement par la trésorerie courante ;

Le préavis est accepté par 40 oui, 1 abstention

5. Nomination/Dissolution de Commissions

Pas de nomination ni de dissolution à mentionner

6. Propositions individuelles

Pas de proposition

7. Communications de la Présidente

Mme la Présidente présente ses remerciements pour ce conseil très particulier à :

- M. Duperrex pour l'organisation des plans de salles et la mise en place avec l'aide de Messieurs Corcuff, Docarmo, Favey et Mme Lavanchy ;
- M. Docarmo, notre huissier pour son poste de perchiste ce soir ;

PV Conseil Communal séance du 15 juin 2020

- Mme Grandchamp, secrétaire du Conseil, pour son aide dans toutes les démarches administratives très spécifiques ;
- La municipalité pour notamment la mise en place de l'aide à la population ainsi que l'élaboration du plan de continuité ;
- Aux collaborateurs communaux qui ont assuré le plan de continuité permettant à la commune de fournir les services à ses habitants ;
- Aux membres des commissions qui ont œuvré pour nous fournir les rapports de ce soir ;
- Et pour terminer, aux conseillers pour leur présence ce soir ;
- Merci à tous pour votre engagement !

Mme la Présidente revient sur la Covid 19 qui a mis le monde à genou, a arrêté l'économie, éloigné nos proches, a modifié nos gestes élémentaires comme se serrer la main. Elle encourage l'assemblée à rester vigilante face à cette pandémie qui n'est pas terminée.

Dates à venir

- 7 septembre 2020 préparation du Conseil
- 14 septembre 2020 Conseil
- 27 septembre 2020 votations 5 objets fédéraux
- 7 décembre 2020 préparation du Conseil
- 15 décembre 2020 Conseil
- 7 mars 2021 élections communales.

Les dates pour le dépôt des listes ne sont pas encore connues. M. Freiburghaus va se renseigner.

Didier Chappuis remercie la commission de gestion d'avoir repoussé l'approbation des comptes sur la séance de septembre, préavis qui n'aurait pas pu être traité ce soir vu la durée des débats.

Le conseil est clos à 23h11

La Présidente

Valérie Codina Cervellin



La secrétaire

Sylvette Grandchamp